

Le Delaware, un atout pour les compagnies

Ce sont davantage les lois sur les entreprises que les avantages fiscaux qui amènent les sociétés d'ici à s'enregistrer dans ce petit État américain

31 mars 2014 | Mélanie Loisel | Québec



Photo : Win McNamee/Getty Images North America/AFP

Plus de 63 % des sociétés américaines de Fortune 500 et 50% des entreprises inscrites en Bourse sont créées au Delaware.



**Consultez tous nos textes
sur les élections**

Depuis plus d'une dizaine d'années, l'avocat québécois Vincent Allard vit à Newark, au Delaware. Même s'il n'a plus les pieds au Québec, son cœur y est toujours au point de s'intéresser à la campagne électorale. En fin de semaine, il a suivi, avec un peu d'exaspération, la crise suscitée par Québec solidaire, qui a révélé que Québecor avait des dizaines de filiales enregistrées au Delaware, un petit État américain souvent qualifié de « paradis fiscal ».

« Quand j'entends parler du Delaware comme un paradis fiscal, les oreilles me cillent », lance M. Allard lors d'une entrevue téléphonique accordée au *Devoir*. Ce président de Corpomax, une compagnie spécialisée dans la création d'entreprises aux États-Unis, convient que le Delaware est l'État américain le plus favorable aux sociétés tant américaines qu'étrangères, ces dernières devant s'enregistrer aux États-Unis si elles veulent y brasser des affaires. Plus de 63 % des sociétés américaines de Fortune 500 et 50 % des entreprises inscrites en Bourse y sont créées. Ce n'est pas compliqué, il y a plus d'un million de compagnies enregistrées au Delaware qui compte moins d'un million

d'habitants !

Législation avantageuse

Mais qu'est-ce qui attire tant les compagnies ? « *La loi est stable, la jurisprudence est prévisible, la Cour de Chancery est dédiée exclusivement aux affaires corporatives, la division des corporations ouvre à 7 h et ferme à minuit* », énumère M. Allard.

Bref, le Delaware a créé une législation des plus favorables aux entreprises, à tel point que « *23 % du budget de l'État provient des frais de l'incorporation et des taxes corporatives annuelles* ».

Et il y a aussi deux gros avantages. D'abord, le registre du commerce du Delaware demande beaucoup moins d'informations qu'ailleurs dans le monde. « *Ce qu'on lui reproche [...], c'est qu'il est peu bavard sur l'identité des actionnaires* », note M. Allard. En outre, les sociétés qui y sont enregistrées, mais qui n'ont pas d'activités, n'ont pas besoin de payer d'impôt. Ce qui ne veut pas dire pour autant que les entreprises qui s'y incorporent échappent au fisc américain.

Régime fiscal

Au cabinet RSM Richter Chamberland à Montréal, l'expert en fiscalité américaine, Robert Chayer, reconnaît que le régime fiscal du Delaware est plus avantageux que celui des autres États américains.

Il explique qu'une compagnie qui s'incorpore à New York, même si elle n'y a aucune activité, doit payer quand même ses impôts à l'État de New York. Cette règle est aussi applicable dans la plupart des États américains sauf au Delaware. Les entreprises qui doivent payer des impôts au Delaware sont seulement celles qui y font affaire. Les autres entreprises, incorporées au Delaware, doivent par contre payer des impôts au niveau fédéral et des impôts dans les États où elles ont des activités.

« *Si Bombardier a des usines à Plattsburgh dans l'État de New York et qu'elle décide de s'incorporer au Delaware, Bombardier va devoir quand même payer au total environ 40 % d'impôts sur ses revenus. Elle payera environ 33 % d'impôt au fédéral et 7 % à l'État de New York* », donne en exemple M. Chayer qui est aussi professeur à l'Université de Sherbrooke. « *C'est donc vrai que les entreprises ne paient pas d'impôts au Delaware, mais elles en paient ailleurs et même plus* », dit-il.

À vrai dire, les entreprises québécoises incorporées aux États-Unis payent en moyenne 35 % d'impôt sur leurs revenus au fédéral alors qu'au Canada, elles en paient en moyenne 30 %.

« *Alors, lorsqu'on me dit que le Delaware est un paradis fiscal, je réponds qu'il l'est autant que le Québec peut l'être* », lance M. Chayer en ajoutant qu'il y aura toujours des cas où des entreprises ne payeront pas d'impôt ici comme ailleurs.

Selon lui, il n'y a pas lieu de s'offusquer du fait que Québecor, le Cirque du Soleil et des centaines d'autres entreprises québécoises sont enregistrés au Delaware. Elles font comme les autres. « *L'an passé, il y a eu 120 000 incorporations au Delaware.* »